

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL247

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« 706-13 »

la référence :

« 706-73 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.